

Option chorale - Présentation



- L'option chorale : qu'est-ce que c'est ?

Elle s'adresse à tous les élèves qui aiment chanter et souhaitent se perfectionner. Elle vise également à faire partager à chacun d'entre eux leur passion dans un objectif commun.

- Qui peut demander à s'inscrire à l'option chorale ?

Tous les élèves motivés peuvent s'inscrire. Il n'est pas nécessaire de pratiquer la musique à l'extérieur du collège ou d'avoir pris des cours de chant pour demander à s'inscrire.



- Quand et comment s'organisera l'option chorale dans l'emploi du temps ?

Une heure par semaine, incluse dans l'emploi du temps, sera consacrée à la chorale et plusieurs niveaux du collège y participeront sur un même créneau.

- L'option chorale figurera-t-elle dans le bulletin ?

Comme n'importe quelle discipline enseignée au collège, l'option chorale apparaîtra dans le bulletin de l'élève s'il y est inscrit. L'évaluation portera essentiellement sur la motivation et l'investissement lors des séances en classe. En classe de 3^{ème}, l'option chorale peut rapporter 10 à 20 points supplémentaires au Diplôme National du Brevet.



- L'option chorale, c'est un engagement sur combien de temps ?

Pour une année scolaire en 6^{ème}, 5^{ème} et 3^{ème}.

Pour deux années scolaires à compter de la 4^{ème} (jusqu'en 3^{ème}).

Précision : L'option chorale est cumulable avec toute autre option (exemple : latin + euro anglais ou allemand + chorale)

- Comment faire pour s'inscrire à l'option chorale ?

Il suffit de cocher la case « Option chorale » dans le dossier d'inscription et de joindre une lettre expliquant en quelques mots la motivation de l'élève.

